

## **RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS**

**Avis important à  
tous les élus et les directeurs généraux**

### **CONSULTATION SUR LA MODERNISATION DU PROCESSUS D'APPEL DES DÉCISIONS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AUPRÈS DE LA COMMISSION MUNICIPALE**

Le Manitoba souhaite moderniser son processus d'appel des décisions en matière d'aménagement du territoire en prévoyant un seul processus cohérent d'appel à l'échelle de la province, qui ne sera utilisé que lorsque les processus municipaux existants ne pourront pas répondre aux besoins des citoyens, des propriétaires fonciers et des demandeurs d'aménagement.

Les appels des décisions en matière d'aménagement du territoire sont essentiels à un système d'aménagement du territoire ouvert et équitable et nécessaires au maintien de décisions d'aménagement transparentes et responsables. Les changements apportés au cadre d'aménagement du territoire du Manitoba donnent aux propriétaires fonciers et aux demandeurs le droit d'interjeter appel des décisions de leur conseil municipal concernant les propositions d'aménagement et les délais non respectés auprès de la Commission municipale lorsqu'ils ne parviennent pas à trouver une solution mutuellement acceptable. Pour ce qui est des appels qui se rendront jusqu'à la Commission municipale, un processus d'appel modernisé sera en place pour permettre des règlements harmonieux et rapides. Les districts d'aménagement du territoire et les municipalités continueront à exercer leur autorité en établissant des règlements, des normes et des exigences locales. Tous les appels des décisions en matière d'aménagement du territoire seront fondés sur des preuves, ce qui sera avantageux pour toutes les parties, y compris les municipalités.

En janvier 2021, le ministère des Relations avec les municipalités a créé un groupe de travail multilatéral pour obtenir des conseils sur la mise en œuvre de nouveaux changements au cadre d'aménagement du territoire du Manitoba. L'Association des municipalités du Manitoba est un membre clé de ce groupe de travail, et ses contributions avisées sont très appréciées. Le ministère entend poursuivre ce dialogue avec les parties intéressées au fur et à mesure de la mise en œuvre du nouveau processus, y compris les commentaires sur des règles et des procédures claires pour interjeter appel des décisions en matière d'aménagement du territoire afin d'offrir un système d'appel efficace qui donne des résultats en temps opportun et contribue à la croissance dans notre province et nos collectivités.

#### **Consultation sur le site Participation MB**

Le Manitoba tiendra une consultation en ligne du 20 octobre au 10 novembre 2021 sur le site Web Participation MB : <https://engagemb.ca/municipal-appeal-process>.

Nous voulons connaître votre expérience concernant vos interactions avec la Commission municipale du Manitoba et son processus d'appel actuel. Vos commentaires nous aideront à définir notre approche dans le cadre de la modernisation du processus d'appel des décisions en matière d'aménagement du territoire, afin de créer un système d'appel efficace qui offre à toutes les parties des processus clairs, transparents et responsables, ainsi que des résultats rapides.

Il y a deux étapes pour participer à cette consultation:

- Lisez le document de discussion au sujet de la modernisation du processus d'appel.
- Répondez au sondage pour donner votre avis concernant la modernisation prochaine du processus d'appel des décisions en matière d'aménagement du territoire auprès de la Commission municipale.

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre bureau régional des Services de planification communautaire ou le bureau de Winnipeg au 204 945-2150.